

## PROCÉDURE D'ADMISSION



### DPEA Design et Innovation pour l'Architecture

Le DPEA Design et innovation pour l'architecture, diplôme spécialisé en design proposé par l'ENSAG, s'adresse aux étudiants de niveau licence (bac+3) et master (bac+5) des écoles nationales supérieures d'architecture ainsi qu'aux titulaires d'un diplôme des universités, écoles d'art, arts appliqués et autres.

A titre indicatif, les droits d'inscription pour l'année 2018/2019 sont de :

- 984 € de droits d'inscriptions,
- 90 € de contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC).

***Le DPEA n'est pas concerné par l'augmentation des droits d'inscriptions en licence et en master à partir de la rentrée 2019-2020 pour les étudiants hors UE.***

Bourses : ce diplôme d'établissement ne donne pas accès aux bourses sur critères sociaux. Les candidats peuvent candidater à une bourse IDEX.

#### I. CANDIDATS FRANÇAIS ET EUROPEENS

**L'admission pour l'année universitaire 2019/2020 est ouverte du 1<sup>er</sup> février au 20 juin 2019. Les candidatures sont examinées par une commission indépendante. Les résultats seront communiqués par e-mail le 15 avril et 25 juin 2019.**

Le dossier de candidature comprend, dans l'ordre :

1. La fiche de pré-inscription ;
2. Une copie du diplôme obtenu ou une attestation de réussite délivrée par l'établissement ;
3. Un curriculum vitae ;
4. Une lettre de motivation précisant les motivations personnelles du candidat vis-à-vis de la discipline de design et de la formation ;
5. Une attestation de l'employeur ou tout autre document attestant d'une expérience professionnelle d'une durée d'au moins 2 ans (uniquement pour les étudiants de niveau bac+4) ;
6. Un portfolio (*press-book*) de travaux sélectionnés, scolaires et professionnels ;
7. Pour les candidats européens, une attestation de niveau de français minimum (B1) en cours de validité.

Les pièces demandées seront envoyées à l'adresse suivante : [candidature-design@grenoble.archi.fr](mailto:candidature-design@grenoble.archi.fr) dans un fichier unique au format PDF nommé **nom-prénom.pdf** et qui n'excédera pas **8 Mo**.

## II. CANDIDATS ETRANGERS HORS UNION EUROPEENNE

### a) Candidats étrangers hors Union européenne ne résidant pas en France

La procédure de demande d'admission préalable (DAP) pour l'année universitaire 2019/2020 est ouverte du 3 décembre 2018 au 20 mars 2019 via la plateforme Études en France. Les résultats seront communiqués par Étude en France le 15 avril et 25 juin 2019.

Pour les ressortissants des pays suivants : Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo-Brazzaville, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Egypte Etats-Unis, Gabon, Guinée, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Maurice, Mexique, Pérou, Russie, Sénégal, Syrie, Taïwan, Tunisie, Turquie, Vietnam, les candidats doivent se connecter sur le site des CEF / Campus-France : <http://nomdupays.campusfrance.org>

Parallèlement au dépôt du dossier sur Etudes en France, un portfolio (*press-book*) de travaux sélectionnés, scolaires et professionnels, dont le fichier nommé **nom-prénom.pdf** n'excédera pas **8 Mo** sera envoyé à l'adresse suivante : [candidature-design@grenoble.archi.fr](mailto:candidature-design@grenoble.archi.fr)

#### Test de connaissance en français pour tous les candidats étrangers hors UE

Le test de connaissance en français (TCF) est le test officiel des ministères de l'Enseignement supérieur et de la Culture.

Pour déclarer une candidature recevable, l'ENSAG exige un score global de 400 points et la note de 10/20 à l'expression écrite.

Seules les universités, les écoles nationales supérieures d'architecture, les ambassades de France et le CIEP (centre international d'études pédagogiques) sont accrédités pour organiser des sessions du TCF pour la demande d'admission préalable (DAP). Les sessions sont ouvertes à partir du mois de novembre 2018 et seront définitivement closes le 22 février 2019.

Nous vous invitons à contacter les services de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France ou l'espace Etudes en France ou le [centre agréé TCF](#) le plus proche de votre domicile.

L'ENSAG est accréditée comme centre d'examen du TCF. L'épreuve aura lieu dans notre établissement le **jeudi 14 février 2019 à 8h30**.

Le coût du TCF est de 72 €. Vous aurez deux possibilités pour effectuer votre règlement :

- soit en ligne (vous devrez obligatoirement être muni d'une carte de paiement VISA ou MASTERCARD). À la fin de votre transaction bancaire, vous aurez la possibilité d'imprimer votre confirmation d'inscription.
- soit en envoyant au CIEP (CIEP- TCF- DAP inscription - 1 avenue Léon-Journault - 92318 Sèvres cedex) un chèque ou un mandat postal de 72 € libellé à l'ordre de : Agent comptable du CIEP. Vous devrez impérativement accompagner votre chèque ou votre mandat postal de la confirmation d'inscription indiquant le nom, le prénom et l'établissement de passation du TCF DAP du candidat. À la réception de votre règlement, vous recevrez par courriel une confirmation de réception du paiement.

Les ressortissants d'autres pays (hors Union européenne) suivront la procédure ci-dessous (b).

## **b) Candidats étrangers hors Union Européenne résidant en France**

**L'admission pour l'année universitaire 2019/2020 est ouverte du 1<sup>er</sup> février au 20 juin 2019. Les candidatures sont examinées par une commission indépendante. Les résultats seront communiqués par e-mail le 15 avril et 25 juin 2019.**

Le dossier de candidature comprend, dans l'ordre :

1. La fiche de pré-inscription ;
2. Une copie du diplôme obtenu ou une attestation de réussite délivrée par l'établissement ;
3. Un curriculum vitae ;
4. Une lettre de motivation précisant les motivations personnelles du candidat vis-à-vis de la discipline de design et de la formation ;
5. Une attestation de l'employeur ou tout autre document attestant d'une expérience professionnelle d'une durée d'au moins 2 ans (uniquement pour les étudiants de niveau bac+4) ;
6. Un portfolio (press-book) de travaux sélectionnés, scolaires et professionnels ;
7. Une attestation de niveau de français minimum (B1) en cours de validité.

Le dossier numérisé au format PDF (comprenant le formulaire et les pièces demandées, dont le dossier de travaux ou portfolio) sera transmis au plus tard le 20 mars 2019 à l'adresse suivante :

[candidature-design@grenoble.archi.fr](mailto:candidature-design@grenoble.archi.fr). Aucun dossier papier ne sera examiné.

Le fichier sera nommé de la façon suivante : **nom-prénom.pdf** et n'excédera pas **8 Mo**.

### **Test de connaissance en français pour tous les candidats étrangers hors UE**

Le test de connaissance en français (TCF) est le test officiel des ministères de l'Enseignement supérieur et de la Culture.

Pour déclarer une candidature recevable, l'ENSAG exige un score global de 400 points et la note de 10/20 à l'expression écrite.

Seules les universités, les écoles nationales supérieures d'architecture, les ambassades de France et le CIEP (centre international d'études pédagogiques) sont accrédités pour organiser des sessions du TCF pour la demande d'admission préalable (DAP). Les sessions sont ouvertes à partir du mois de novembre 2018 et seront définitivement closes le 22 février 2019.

L'inscription au TCF DAP s'effectue par Internet [à cette adresse](#) au plus tard le 22 janvier 2019, vous y trouverez toutes les informations nécessaires à votre inscription. Attention, cette date passée, l'accès à l'inscription en ligne sera désactivé.

L'ENSAG est accréditée comme centre d'examen du TCF. L'épreuve aura lieu dans notre établissement le **jeudi 14 février 2019 à 8h30**.

Le coût du TCF est de 72 €. Vous aurez deux possibilités pour effectuer votre règlement :

- soit en ligne (vous devrez obligatoirement être muni d'une carte de paiement VISA ou MASTERCARD). À la fin de votre transaction bancaire, vous aurez la possibilité d'imprimer votre confirmation d'inscription.
- soit en envoyant au CIEP (CIEP- TCF- DAP inscription - 1 avenue Léon-Journault - 92318 Sèvres cedex) un chèque ou un mandat postal de 72 € libellé à l'ordre de : Agent comptable du CIEP. Vous devrez impérativement accompagner votre chèque ou votre mandat postal de la confirmation d'inscription indiquant le nom, le prénom et l'établissement de passation du TCF DAP du candidat. À la réception de votre règlement, vous recevrez par courriel une confirmation de réception du paiement.

**Remarques :**

**Le jury d'admission se réserve le droit, en fonction de l'appréciation des dossiers de candidature, de proposer aux candidats non admis en cursus d'un an, une inscription en cursus de deux ans.**

**Aucun document ne sera restitué aux candidats quelle que soit la décision de la commission.**